

Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice



Chambre Régionale des Comptes Bretagne
3, rue Robert d'Arbrissel
C.S. 64231
35042 RENNES CEDEX

Dossier suivi par :

Réf. : contrôle n°2023-000318

Objet : Remarques / Rapport d'observations définitives
relatif au contrôle des comptes
et de la gestion de la commune de Lourmais

Lourmais, le 27/10/2023

Madame

En réponse à votre courrier du 27 septembre concernant le rapport d'observations définitive relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Lourmais pour les exercices 2017 et suivants, voici mes remarques, en ma qualité d'ancienne ordonnatrice :

A la lecture de ce rapport, vous notez que l'excédent brut de fonctionnement de notre collectivité s'est fortement dégradé au cours de la période. Cela est factuel et repose sur un effet ciseau provoqué par la hausse des dépenses contraintes et obligatoires pour notre commune mais aussi par la faiblesse de nos marges de manœuvre en matière fiscale. (L'évolution du prix des combustibles, l'électricité, l'eau, l'effort nécessaire d'entretien et de maintenance des bâtiments publics, l'augmentation contrainte des frais de personnel expliquent pour les deux tiers cette situation).

Vous avez noté que nous sommes d'ailleurs très souvent, comme dans le cas du ratio des frais de personnel par habitant, bien inférieur à la moyenne des communes de notre strate.

Pour ce qui concerne les indemnités, je note que vous préconisez que le niveau des indemnités et le nombre d'adjoints doivent être adapté au périmètre financier de la commune. Il y a là, certainement lieu à discussion car comme l'indique le sénat : *« Les indemnités de fonction des élus locaux ne constituent ni un salaire, ni un traitement, ni une rémunération. Elles compensent les frais engagés par les élus et constituent une contrepartie forfaitaire des contraintes supportées, du fait notamment de la réduction de leur activité professionnelle »*. Au regard de l'équité territoriale, il pourrait être regrettable que demain, seules les communes les plus riches, notamment les métropoles, puissent indemniser leurs élus alors que la marge de la mission, différente certes, mais lourde, demeure aussi dans les plus petites et les plus défavorisées.

La réalité financière de cette commune, c'est l'extrême faiblesse de ses recettes, notamment fiscales, mais aussi de ses dotations.

Lorsqu'on veut réaliser des investissements dans ce contexte, nous sommes obligés de porter des projets avec des co-financeurs et tenter d'obtenir des subventions conséquentes.

Je tiens à préciser que l'emprunt de 100K€ qui a été contracté en 2017, pendant que j'étais Maire, avait pour but de régler des factures d'investissement (Rénovation de la mairie – Salle des fêtes) avant d'obtenir le versement des subventions qui représentaient 80% du financement (maximum autorisé). L'idée étant d'utiliser ces 100K€ en « fond de roulement » pour financer de futurs projets mais aussi d'amortir le coût de la dépense sur plusieurs années. A noter, nous avions à l'époque, profité d'une conjoncture favorable pour renégocier tous les taux de nos emprunts en cours...

BDH

Dans votre synthèse, vous indiquez que « l'examen de la fiabilité des comptes n'a pas fait ressortir d'anomalie significative », Je tiens à préciser que pendant mon mandat de Maire, la comptabilité était vérifiée par le Trésorier Public, qui se déplaçait également pour venir présenter au Conseil Municipal, le Compte Administratif et le Budget et pour répondre aux éventuelles interrogations des élus. C'est pourquoi, je suis surprise de découvrir les anomalies que vous avez constatées, à savoir : Erreur d'imputation des DMT0 suite à la réforme de 2018, discordances entre les comptes et les annexes, et concernant l'état du personnel, la confusion entre le nombre de personnes physiques (3) et la quotité de travail (1,7 ETP)...

Quant à l'absence de la comptabilité d'engagement qui aurait permis de mieux gérer la consommation des crédits votés et mieux contrôler l'exécution du budget, je tiens à souligner que pendant mon mandat de Maire, les budgets ont toujours été votés à l'unanimité par le conseil municipal mais qu'en réalité, à mi-mandat (2017), plusieurs élus ont empêché la réalisation des dépenses et la réalisation des projets, ce qui laisse penser que le budget n'était pas sincère (Taux d'exécution insuffisants de 2017 à 2020, variant entre 32% et 80%...). La nette amélioration en 2021 et 2022 s'explique par l'absence d'opposition dans la nouvelle équipe municipale de 2020.

Quant à la « sincérité » du budget annexe « assainissement », je précise que le faible coût de gestion des lagunes actuelles explique l'épargne réalisée. Nous avons prévu d'engager, à terme, des travaux coûteux, mais l'efficacité de ce système économique a repoussé l'échéance de réalisation des travaux. La construction de nouveaux logements dans le bourg (projet de lotissement en cours) rendra nécessaire l'investissement à plus ou moins long terme...

Concernant les charges de personnel (pages 15 et 16 du rapport), nous avons effectivement eu des frais exceptionnels du CDG35 pendant plusieurs mois pour assurer le remplacement de la secrétaire de mairie et le nouveau recrutement et nous avons aussi fait appel à un archiviste pour une mission ponctuelle. A noter, l'agent technique était déjà mutualisé avec la commune voisine (50% Lourmais / 50% Tréméheuc) lorsque j'étais Maire de Lourmais (vous avez noté dans votre rapport « depuis 2021 », à priori, il s'agit d'une erreur)

Concernant les dépenses d'investissement, à la page 18, je suis surprise par le coût total de l'opération « rénovation de la mairie » indiqué à 451 300€. D'autre part, je signale que le changement des menuiseries dans la salle des associations n'a rien coûté à la commune car cette « opération spéciale portée par la Communauté de communes » était subventionnée à 110%.

Enfin, il me semblait important de maintenir une dynamique d'investissement en répondant à des appels à projets qui permettent de valoriser la commune et faire en sorte qu'elle apporte une offre complémentaire au bassin de vie. Le fait de pouvoir porter des projets en partenariat avec d'autres acteurs, permet d'obtenir des financements extérieurs qui enrichissent la commune et la rendent attractive. Je trouve un peu désolante la conclusion apportée à ce rapport, qui vise à faire une pause dans les investissements...

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement



Béatrice Duguépéroux-Honoré,
Ancien Maire de Lourmais (Mandat 2014-2020)